



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Faillite

Question écrite n° 58522

Texte de la question

M Bernard Stasi appelle l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur les statistiques publiées récemment par l'INSEE, concernant les créations et défaillances d'entreprises depuis plusieurs années. Selon cet institut, le nombre des défaillances d'entreprises augmenterait régulièrement de 10 p 100 environ par an, même lorsque la conjoncture est favorable. Le ralentissement économique enregistré depuis la mi-1990 serait pour sa part responsable d'un accroissement sensible des défaillances, alors que, dans le même temps, on assiste à un ralentissement des créations, au point qu'il faut remonter à 1985 pour trouver un nombre de créations aussi faible qu'en 1991. Compte tenu de l'évolution particulièrement inquiétante de cette situation, qui tend d'ailleurs à se confirmer au vu des premiers résultats de l'année 1992, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre afin, d'une part, de relancer la création d'entreprises et, d'autre part, d'enrayer la progression des défaillances d'entreprises. Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique illustre les effets pervers du dispositif législatif actuel sur les faillites. Le fait que les créanciers soient, en cas de règlement, très peu remboursés, semble, en fait, conduire les banques à restreindre leurs crédits, tant à la société en difficulté qu'à d'autres. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer s'il entend, sur ce point précis, œuvrer dans le sens d'une meilleure représentativité et d'une meilleure information des créanciers en les autorisant, par exemple, à se faire entendre au cours de la procédure. Enfin, compte tenu notamment des conséquences économiques et sociales de la progression des défaillances d'entreprise, il souhaite connaître ses intentions en matière de prévention de ces difficultés et savoir si le Gouvernement entend mettre à l'étude un système de détection des entreprises à risque.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage le souci de l'honorable parlementaire face à l'évolution des défaillances d'entreprises. Deux éléments d'analyse, de nature différente, peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène. D'une part, les efforts faits par les pouvoirs publics pour favoriser la création d'entreprises (nombreuses aides budgétaires, exonération partielle d'impôt sur les sociétés "IS" les premières années, réduction d'impôt pour « l'épargne de proximité » fonds de garantie pour la création d'entreprises de la SOFARIS, etc), ont porté leurs fruits puisque le nombre de créations d'entreprises est passé d'environ 150 000 en 1983 à plus de 200 000 en 1989 et 1990. Le taux de création d'entreprises en France est resté, malgré la baisse de 12 p 100 des créations constatée en 1991, le plus élevé des pays développés. La création d'une entreprise est complexe et risquée par nature. Ce développement puissant de la création d'entreprises en France, qui a nécessité l'apparition de nouveaux chefs d'entreprise, peu expérimentés par nature, ne pouvait se réaliser sans un accroissement corrélatif du nombre des défaillances : il s'agit là d'un premier élément d'explication. Il a incité les pouvoirs publics à faire porter davantage leurs efforts sur l'accompagnement des nouvelles entreprises. C'est ainsi que l'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE) a élargi ses missions et est devenue l'Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises. Il faut d'ailleurs noter la légère reprise de la création d'entreprises constatée au 4^e trimestre 1991 (+ 2 p 100). D'autre part, l'honorable parlementaire souligne à juste titre l'impact possible du dispositif législatif actuel sur les faillites, par l'intermédiaire de ses effets

sur le credit aux entreprises. Cet impact doit etre clairement evalue avant que des conclusions definitives ne puissent etre tirees des chiffres actuels. Le Conseil national du patronat francais (CNPf) et l'Association francaise des banques (AFB) se sont livres a un exercice d'evaluation, et ont formule des propositions aux pouvoirs publics, en particulier sur la representativite et l'information des creanciers, ainsi que sur la prevention des defaillances. Ces propositions, ainsi que d'autres, sont en cours d'examen par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Stasi Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58522

Rubrique : Difficultés des entreprises

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2478